



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 11 juin 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 1 Installation du conseil d'administration de l'établissement public foncier local du Dauphiné

Délibération n°1

Le onze juin deux mille vingt-six à douze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **18**

Administrateurs présents : 18

M. CLAPPAZ, M. CHEVALLIER, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND, M. MOCELLIN, M. MOREAU Anthony, M. MOREAU Gilles, M. OLLEON, Mme PANTEL, M. ROSSETTI, M. RUBES, Mme SAURAT, Mme TROTON, Mme VIGNON

Administrateurs absents et excusés : 0

Mme Chloé PANTEL a été nommée secrétaire de séance.

Suite aux élections municipales de mars 2026, les intercommunalités membres de l'établissement public foncier local du Dauphiné ayant procédé à la désignation de leurs nouveaux délégués, le conseil d'administration doit installer ces nouveaux représentants conformément à ses statuts.

Il s'agit des membres suivants par ordre d'adhésion :

- Grenoble Alpes-Métropole,
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté,
- Communauté de communes Bièvre-Est,
- Communauté de communes du Massif du Vercors,
- Communauté de communes Le Grésivaudan,
- Communauté de communes de la Matheysine.

Les administrateurs représentants le conseil départemental et le conseil régional conservent leur mandat.

Vu les statuts de l'établissement public foncier local du Dauphiné en vigueur ;

Vu la délibération de Grenoble Alpes-Métropole n°DEL22052026160 en date du 22 mai 2026 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) n° 2026_115 en date du 29 avril 2026 ;

Vu la délibération de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) n° DCC2026_04_33 en date du 30 avril 2026 ;

Vu la délibération de Communauté de communes Bièvre-Est (CCBE) n° 20260517CC en date du 18 mai 2026 ;

Vu la délibération de Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) n° 84/26 en date du 18 mai 2026 ;

Vu la délibération de Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) n° 2026-0142 en date du 4 mai 2026 ;

Vu la délibération de Communauté de communes de la Matheysine (CCM) n°143-26 en date du 19 mai 2026.

Il est donc proposé au conseil d'administration de l'établissement public foncier local du Dauphiné d'installer ses nouveaux administrateurs comme suit :

- 8 titulaires représentant Grenoble Alpes Métropole,
- 2 titulaires représentant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant Saint-Marcellin Vercors Isère,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Communauté de Communes Bièvre-Est,

- 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Communauté de Communes du Massif du Vercors,
- 2 titulaires représentant la Communauté de Communes Le Grésivaudan,
- 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Communauté de Communes de la Matheysine.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'établissement public foncier local du Dauphiné prend acte de sa nouvelle composition qui s'établit conformément à la liste jointe en annexe.

Conclusions : adoptées à l'unanimité



Pour extrait conforme,
La Présidente,
Joëlle HOURS.

ANNEXE 1
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPFL DU DAUPHINE
(Délibération 26DL043 du 11/06/2026)

Pour le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (1 représentant)

Titulaire :

M. Raphaël MOCELLIN

Suppléante :

Mme Nathalie PEJU

Pour le Conseil Départemental de l'Isère (1 représentant)

Titulaire :

Mme Sandrine MARTIN-GRAND

Suppléante :

Mme Nathalie FAURE

Pour Grenoble-Alpes Métropole (8 représentants)

Titulaires : M. Pascal HERRERO, Mme Joëlle HOURS, m. Jean-Michel LOSA, Mme Chloé PANTEL, M. Gilles MOREAU, M. Eric ROSSETTI, M. Jérôme RUBES, Mme Catherine TROTON

Pour la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (2 représentants)

Titulaires :

M. Yann DEBERNARDY, M. Anthony MOREAU

Pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (1 représentant)

Titulaire :

M. Guy CHEVALLIER

Suppléant :

M. Jean-Claude DARLET

Pour la Communauté de communes de Bièvre Est (1 représentant)

Titulaire :

M. Alexandre COULLOMB

Suppléant :

Mme Amélie GIRERD

Pour la Communauté de communes du Massif du Vercors (1 représentant)

Titulaire :

Mme Violaine VIGNON

Suppléant :

M. Yann ZYDORCZAK

Pour la Communauté de communes Le Grésivaudan (2 représentants)

Titulaires : M. Jean-François CLAPPAZ, M. François OLLEON

Pour la Communauté de communes de la Matheysine (1 représentant)

Titulaire :

Mme Coraline SAURAT

Suppléant :

M. Emmanuel SERRE